

COMMUNE DE METEREN

Canton de Bailleul sud-ouest

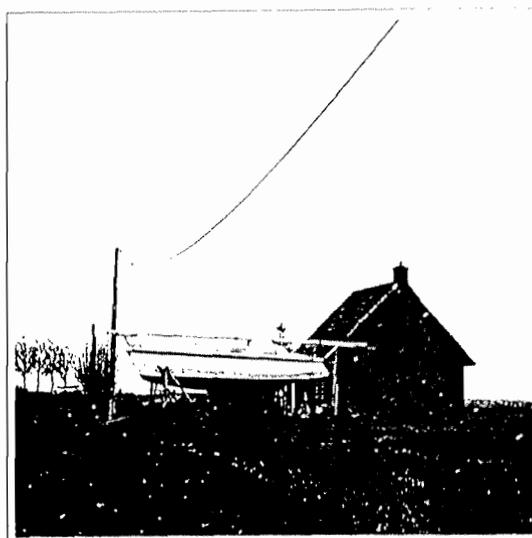


Programme d'étude

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

Mars 1995

SOMMAIRE



Déroulement de la démarche 2

Présentation

Préambule

Intercommunalité

Thèmes génériques

Lieux incontournables

Déroulement de la démarche

Fonds d'Amélioration du Cadre de Vie

L'équipe des maîtres d'œuvre retenue après consultation faite sur la base de ce document programme pourra voir son travail s'organiser en 3 étapes (voir tableau les étapes de la décisions).

Il est proposé qu'un point soit réalisé avec le comité de pilotage avant de clore chacune des étapes significatives : mairie, bureau d'études, animatrice de pays du Conseil Général, chargé d'études du C.A.U.E.

1 - Préliminaires.

La Commune apportera tous les documents susceptibles d'aider le maître d'œuvre dans son entreprise (P.O.S., M.A.R.N.U. cadastre, photos,...) et mentionnera à cette occasion, les partenaires qu'elle souhaite associer à cette démarche :

- D.D.E. - D.D.A. - D.I.R.E.N. - D.R.A.C....,
- Habitants, enseignants, commerçants,
- D.V.I.,
- E.D.F., G.D.F., France Télécom
- Syndicat intercommunal...

Par ailleurs, le maître d'ouvrage prendra soin de signaler et faire connaître à l'équipe de maîtrise d'œuvre, les études passées et en cours sur sa commune.

2 - Mise en place d'une analyse approfondie et production de schémas de principe.

L'analyse se basera sur :

L'examen visuel, notamment lors des moments forts de la vie communale : fêtes, sortie d'école, fin de semaine, etc...

Un recensement des atouts et caractéristiques architecturales, urbaines et paysagères des lieux.

Les outils dont l'équipe de maîtrise d'œuvre fixera la nécessité (films, photos, vues aériennes...).

Les informations complémentaires nécessaires aux prises de décisions ultérieures (historique, comptage automobile, situation foncière...).

Ces éléments de base permettront à l'équipe de maîtrise d'œuvre d'appuyer ou d'infléchir, en accord avec les élus certains points du programme.

Pour arrêter les options d'aménagement, l'équipe de maîtrise d'œuvre soumettra alors au maître d'ouvrage, c'est-à-dire la Commune, un **ensemble de schémas d'organisation et d'esquisses.**

A ce stade, il sera demandé au bureau d'études de produire des documents graphiques présentés sous diverses formes (expositions, plaquettes, séances publiques...) et destinés

à convaincre et associer les partenaires désignés par la commune à l'œuvre commune d'amélioration du cadre de vie.

Le C.A.U.E. met à la disposition des enseignants un ensemble d'ateliers de sensibilisation à l'architecture et à l'environnement : "l'Ecole des Passemurailles" à destination des enfants des écoles.

3 - Définition d'un programme pluriannuel de travaux et réalisation d'Avant-Projets Sommaire (A.P.S.).

Une fois les options d'aménagement validées par l'équipe municipale et les enveloppes financières estimées, maître d'ouvrage et maître d'œuvre définiront ensemble un phasage à court et moyen terme (5 à 10 ans) des travaux à réaliser en fonction de critères tels que :

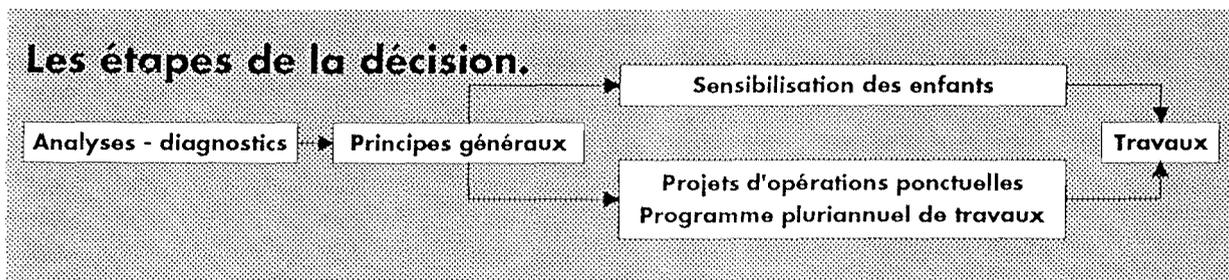
- l'exemplarité,
- l'urgence,
- les opportunités,
- le coût,
- le partenariat.

Remarques :

L'ensemble de l'étude privilégiera les éléments de réflexions en envisageant des alternatives (schémas, croquis, esquisses...). Seuls certains chapitres, à la demande de la commune seront poussés jusqu'à l'esquisse chiffrée, voire l'A.P.S. (Avant-Projet Sommaire). Ces documents concluront la phase d'étude.

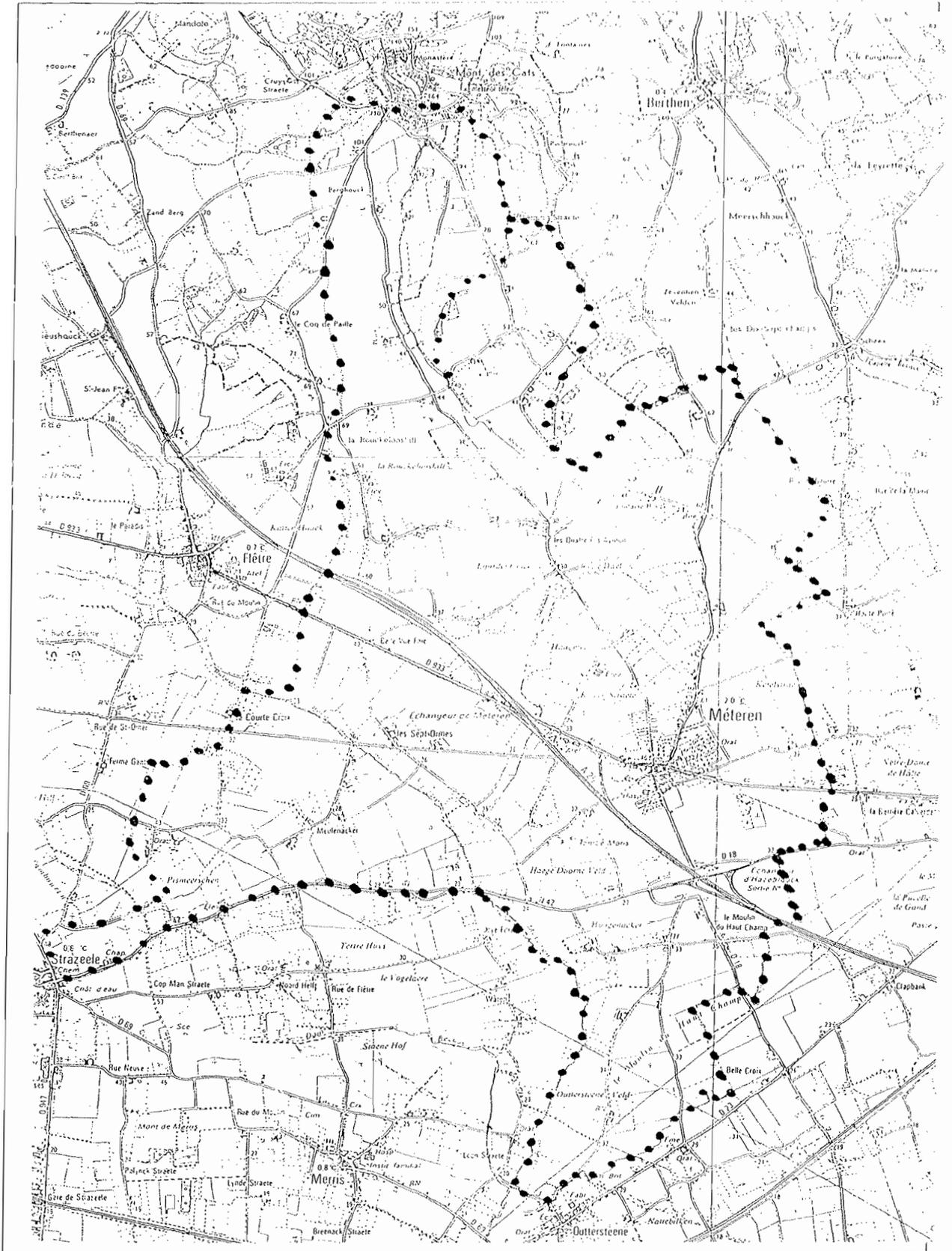
Quant au maître d'ouvrage, il peut, selon son calendrier, décider d'entamer une première phase de travaux, dès la fin de l'étude. Il sera alors demandé au maître d'œuvre d'en établir un Avant-Projet Détaillé (A.P.D.), destiné au passage de cette première partie du dossier en commission de subvention travaux du Conseil Général. L'établissement d'A.P.D. ne fait pas partie du présent contrat, mais sera intégré aux phases "travaux"

Les documents figurant dans l'étude prendront, dès l'approbation de celle-ci, une valeur contractuelle : en effet, le Conseil Général n'engagera sa participation financière que s'il reconnaît une filiation quantitative et qualitative entre les documents de la phase ETUDE, ceux de la phase TRAVAUX et la MISE EN ŒUVRE. C'est pourquoi le C.A.U.E. recommande très fortement que les maîtres d'œuvre de l'étude participent activement à la réalisation des documents techniques précédant les travaux et à la conduite des opérations.



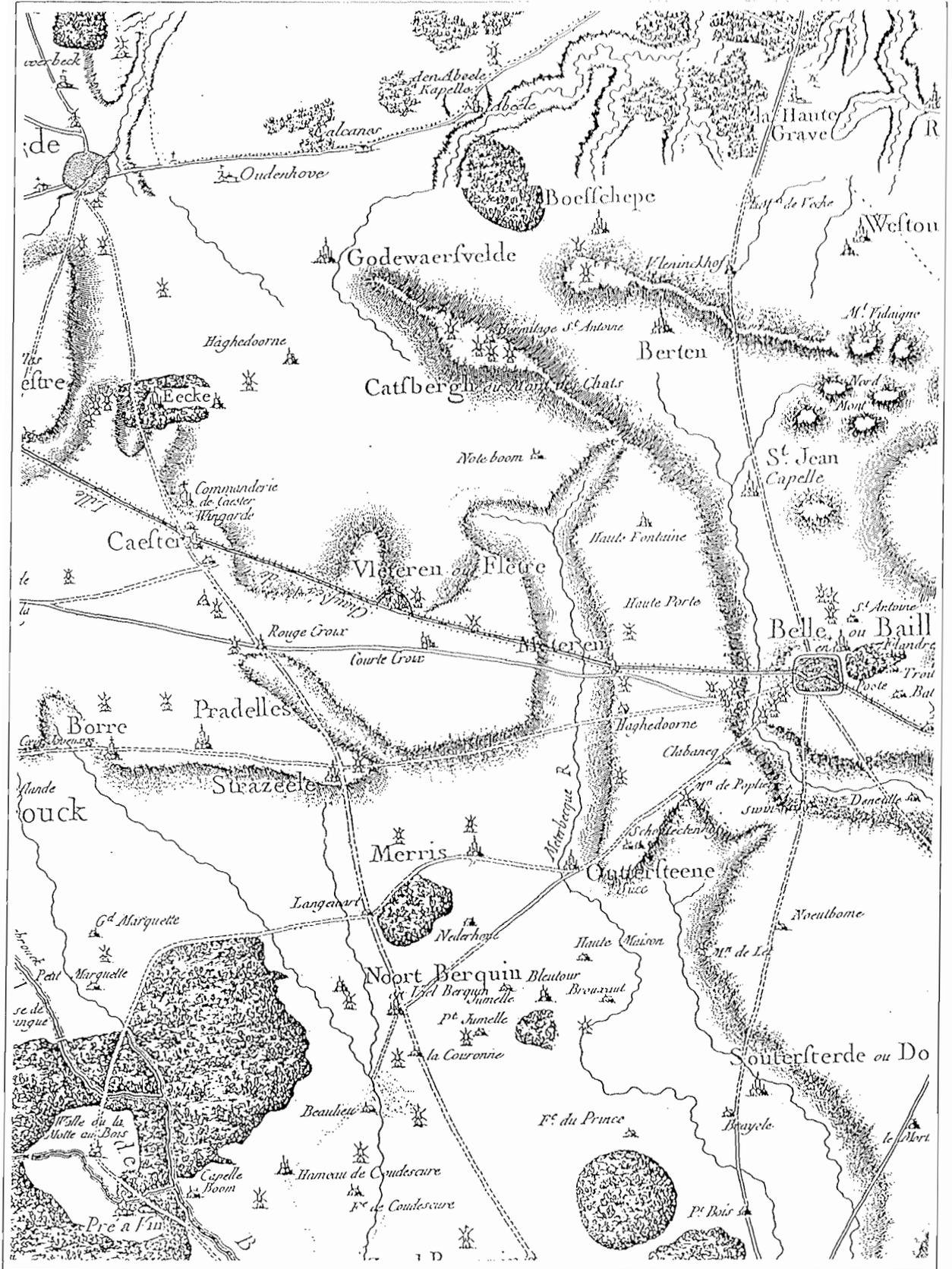
A la fin de chacune de ces étapes significatives, le CAUE peut vous aider, n'hésitez pas à faire appel à lui.

Territoire communal



Légende

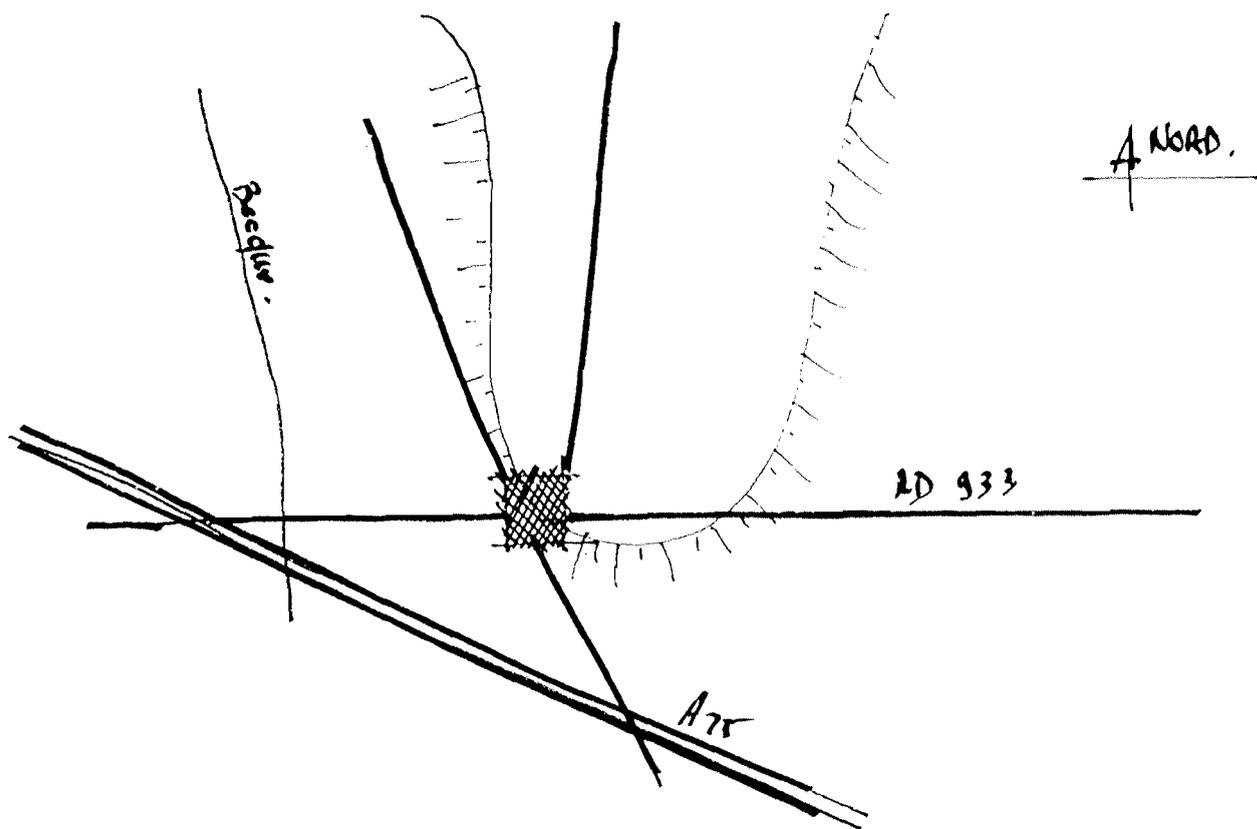
Territoire communal



Légende

Présentation

Magnifique monument de briques, posé tel ses semblables bretons sur un écrin de verdure, l'église de Méteren se manifeste à l'usager de l'autoroute grâce à la hauteur de son clocher et sa position, en bordure du creux de vallée de la Méteren Becque, originaire du Mont des Cats.



Les abords de l'église sont cernés par les alignements de maisons coquettes et de grands arbres pour former la place du village lieu de convergence des routes principales irriguant la commune (R.D. 933 - R.D. 18 - R.D. 318).

Les surfaces non végétalisées du site sont usées et parfois d'un tracé maladroit, en désaccord avec l'esprit d'initiative, respectueux des traditions, affiché par l'équipe municipale à l'occasion de la rénovation de la mairie et des derniers équipements communaux.

Le souhait de valorisation de ce lieu emblématique, pour les 2000 habitants, a été le point de départ de l'analyse paysagère du territoire communal à entreprendre à travers "l'étude cadre de vie".

Préambule

Bien que proche de l'agglomération lilloise, voisine de Bailleul et faisant partie d'une communauté de communes d'environ 10 000 habitants, la commune de Méteren affiche sa ruralité.

Forte de ses 2000 habitants, des 10 000 habitants de la communauté de communes, de son dynamisme et de ses nombreux équipements, Méteren affiche un bien être de bon aloi qu'il convient d'entretenir avec délicatesse, signe qualitatif de sa personnalité.

Les possibilités d'investissement financier dans des aménagements d'amélioration du cadre de vie sont réduites. Mais, qu'on ne s'y trompe pas ! La faiblesse des moyens ne veut pas dire désintérêt aux thèmes du cadre de vie, ni médiocrité des intentions.

Plus que jamais, le travail de l'équipe des maîtres d'œuvre sera de tirer parti du cadre existant et d'opérer de façon sobre et tenue, en conformité avec la franchise du caractère naturel et rural.

Le mot d'aménagement ne semble d'ailleurs pas être le mieux choisi ici. Il convient davantage ici de révéler, de mieux entretenir, de souligner et de conforter l'existant.

Bref, il s'agira ici plutôt de chuchoter les choses plutôt que de les crier.

Tous les documents produits au cours de cette étude seront autant à destination de l'équipe municipale, des employés municipaux qui assurent l'entretien, que de la population.

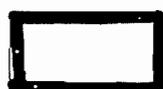


Intercommunalité

En terme de paysage, les limites communales parfois uniquement administratives sont sans signification et même parfois étrangères à la vie des habitants : Strazecele au sud - Godewaersvelde au nord.

Le travail attendu par la commune peut donc nécessiter un regard "chez les voisins". Dans le même sens, il est souhaitable de nourrir la réflexion du travail déjà réalisé par eux.

Les études réalisées sont consultables dans les mairies correspondantes, comme au C.A.U.E., 148, rue Nationale à Lille.



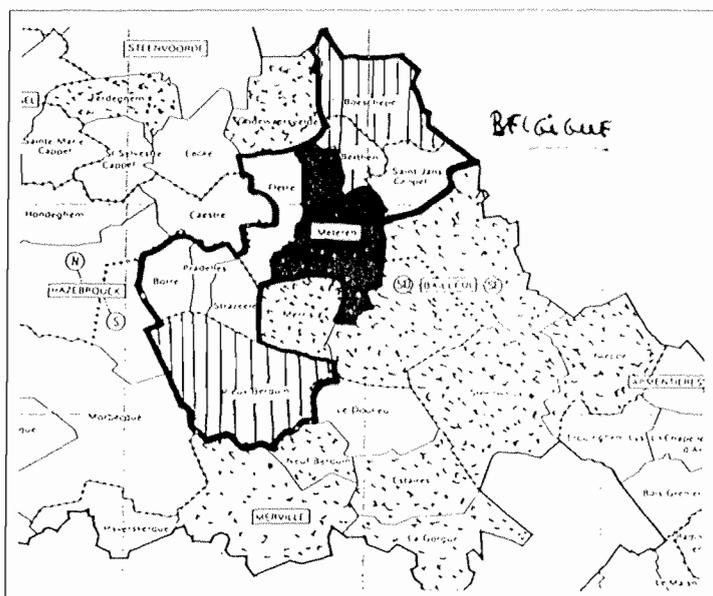
Communauté de communes



F.A.C.V. en cours



Etude F.A.C.V. achevée/phase



De même, des associations intercommunales seront associées à ce travail, à l'initiative de la commune (office de tourisme...).

Nieppe : Cabinet Depretz

Steenwerck : Cabinet H. Clayes

Estaires : Cabinet Larue

Merville : Cabinet Empreinte

Neuf Berquin : Cabinet Empreinte

Merris : Cabinet Empreinte

Bailleul : Cabinet Lecœur/Cabinet Dufour

La Gorgue : Cabinet Dancoisne/
Cabinet Empreinte.

Thèmes génériques

Identité communale

De clocher en clocher, inscrite dans le terroir de la Flandre intérieure, Méteren se distingue cependant des communes voisines.

Le maître d'œuvre s'attachera à recenser les éléments d'architecture et de paysage qui caractérisent le territoire communal :

- le végétal - les horizons - les couleurs - l'eau - la topographie - les matériaux...

Ce travail permettra de constituer le vocabulaire architectural et paysager de base, sur lesquels se bâtiront les projets à venir.

La personnalité communale sera ainsi cultivée avec douceur et ténacité.





Plaisir à vivre

Petite ville, grand village : les habitudes et les pratiques de vie s'apparentent plus à celles d'un village.

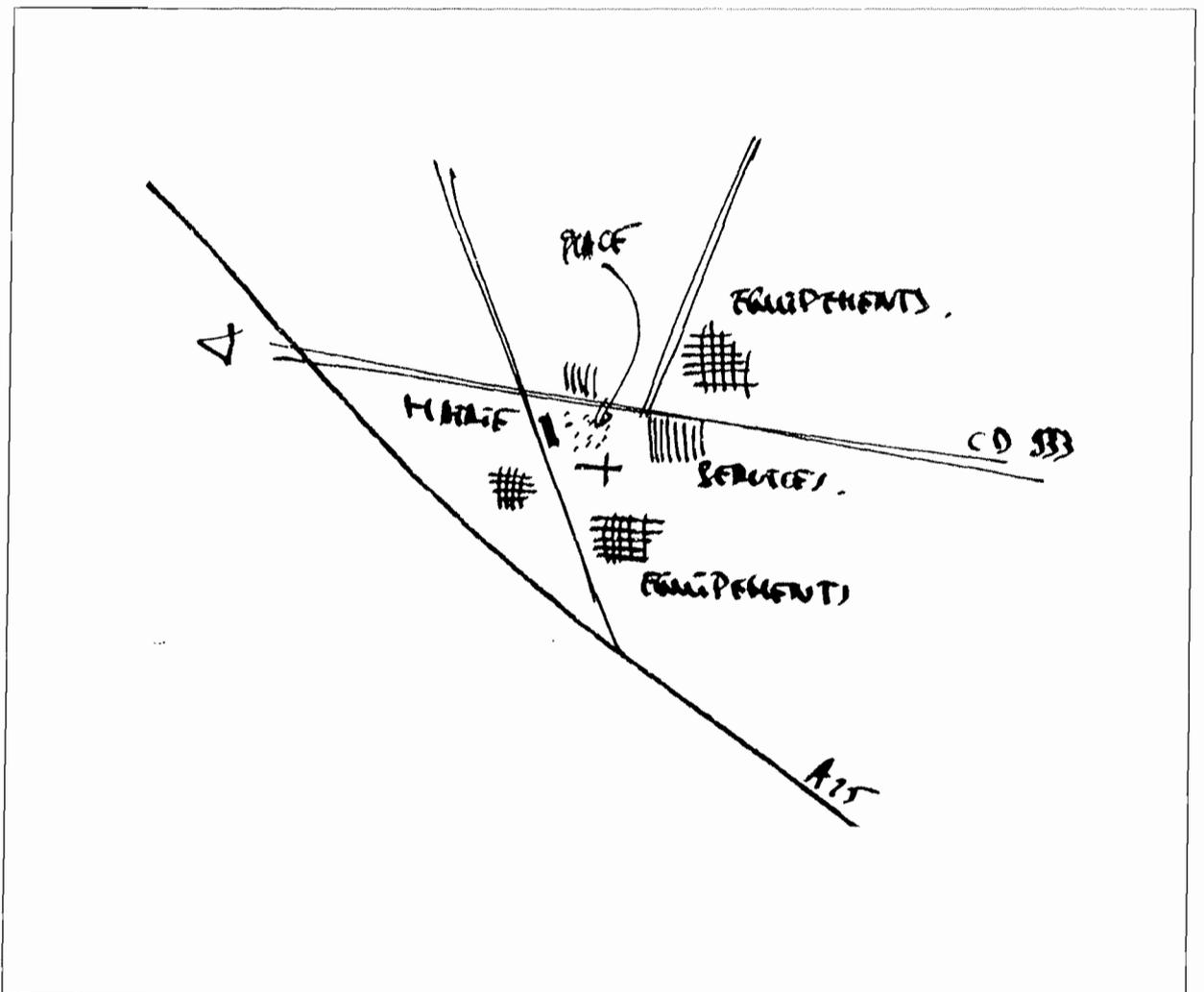
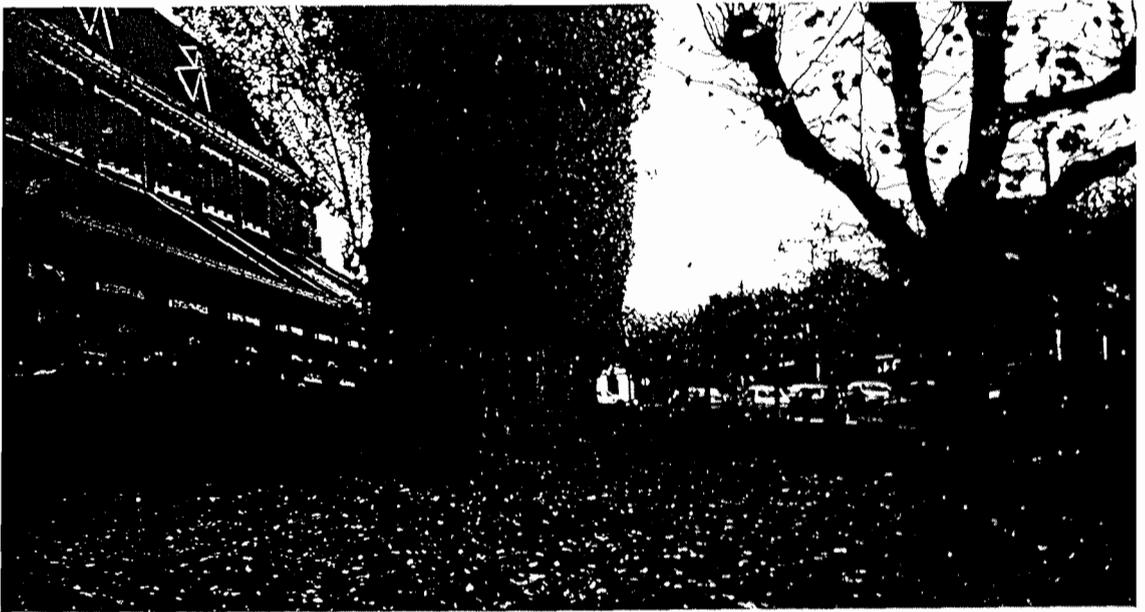
Afin de garantir la pérennité de cette vie villageoise, il conviendra d'agir sur les lieux indispensables aux divers degrés de vie communautaire :

- déplacements, promenade...,
- desserte des équipements, traitement des abords,
- qualité des lieux de "rassemblement",
- le plaisir des yeux au sens large du terme.

Le C.D. 933, ponctué par la place centrale, fédère la vie publique communale. Se décline depuis cet axe, une suite d'espaces différents, privés et publics, qui pourront être valorisés :

- seuils des maisons,
- arrières de parcelles...,
- venelles, rues, routes,
- parvis d'équipement...





Images communales

Au-delà des valeurs d'usage, légitimement souhaitées par les habitants, il est raisonnable de vouloir soigner "l'image" de la commune, notamment en terme de facteur de développement touristique et économique.

Trois échelles de perception sont envisagées :

Lointaine

Il s'agit de soigner la silhouette communale et les limites extérieures bâties (fond de parcelle, limites agricoles...) ainsi que l'aménagement des sites d'observation (autoroute et bretelles, contreforts du Mont des Cats et du Mont Noir).

Il s'agira ici d'associer les propriétaires (agricoles) et les gestionnaires (A.25) afin de les rallier aux volontés communales.





Portes communales

L'approche de l'agglomération est facilement identifiable. Elle fera l'objet de proposition de valorisation en harmonie avec le regard porté depuis les limites communales.



Intra-muros

L'accueil, au sens large, est développée. L'attention se porte sur des lieux et objets multiples, visant au confort des personnes extérieures au village :

- signalisation touristique, professionnelle,
- lieu de halte : téléphone,
parking,
banc, abri,
éclairage,
plan/info,
- soin des façades et des espaces publics...



Lieux incontournables

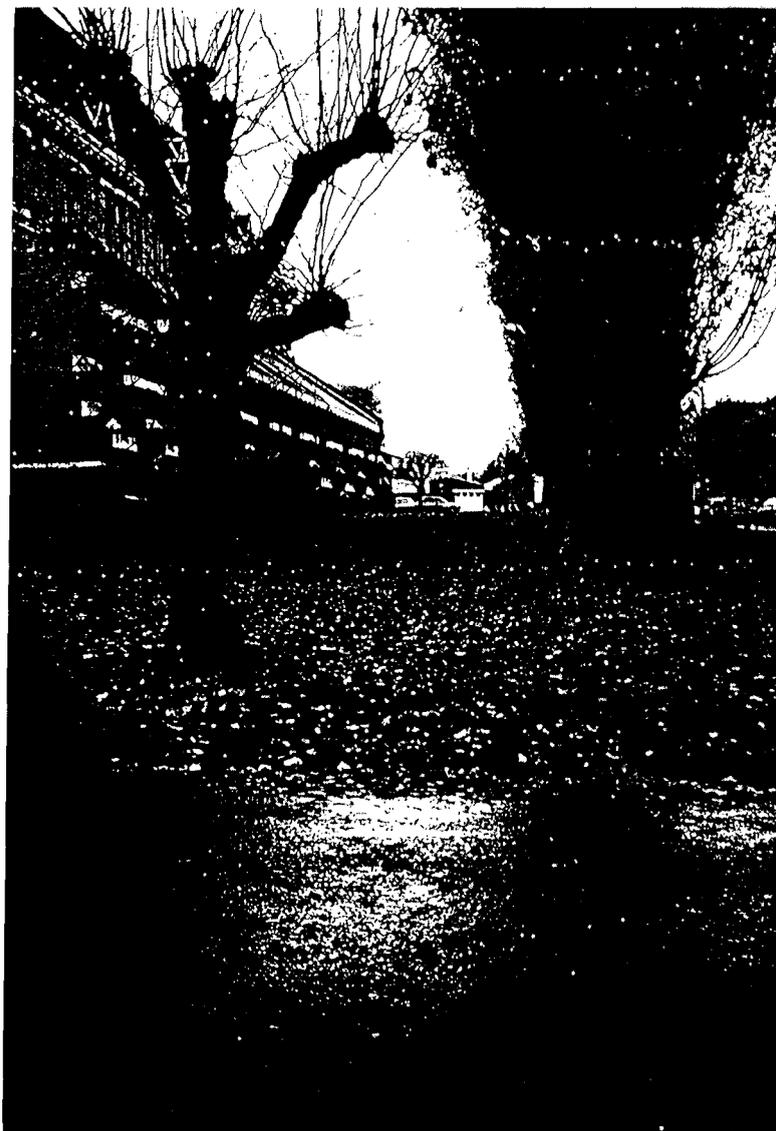
La particularité d'une telle étude réside dans l'étendue du champ d'observation.

De l'ensemble du territoire communal, se distinguent cependant quelques lieux, identifiables singuliers, pour lesquels la commune peut planifier un programme d'aménagement ou de valorisation.

La place principale

Lieu solidement composé par le bâti et le végétal, elle doit répondre à un grand nombre d'usages, fonctionnels, représentatifs, festifs, commémoratifs...

Il s'agira ici de fixer précisément avec le maître d'ouvrage le programme, les moyens financiers et les délais envisagés, avant toutes propositions graphiques.





La zone d'activités/Atelier relais intercommunal...

En bordure du réseau routier et autoroutier, la zone d'activité nouvellement créée occupe le côté nord de la route départementale 933 ouvert jusqu'à ce jour largement sur les monts des Flandres.

Le travail du maître d'œuvre de l'étude consistera (à aider le maître d'ouvrage) à rassembler les éléments permettant au site d'assurer une articulation heureuse entre les ambiances routières, minérales au sud et les vastes espaces agricoles au nord (recommandations paysagères, architecturales...).

Cette séquence sera intégrée au cours de l'étude à un site étendu : l'entrée ouest de la commune.

Espace complexe qui s'étire sur 1500 m où s'entrechoquent : ouvrage d'art, stationnement, poids lourds, restauration, autoroute, route, dépôt de matériaux, glissière de sécurité et tourisme, campagne, entrée communale,...





Les espaces de loisirs

Les onze hectares de l'étang situé le long de la Méteren Becque, constituent un espace de nature très fréquenté.

Sa configuration semble satisfaire l'essentiel des usagers actuels. Son inscription dans un contexte touristique plus large (Monts de Flandre) est l'occasion de recenser l'ensemble des usages possibles et d'y développer, sous forme d'un schéma directeur, un programme de paysagement sur plusieurs années.





Les lotissements

Les logements neufs se construisent pour la plupart, en lotissement (6PLA/an).

Finis, presque finis ou à faire, ces ensembles d'habitations sont soumis à des critères de qualité identiques.

Un regard est demandé sur la nature des franges, articulations avec le domaine agricole.

Si des "rattrapages" sont à prévoir pour les existants, des interventions en préfiguration sont envisageables pour les autres : préverdissement, acquisitions foncières, règlement P.O.S.

Par ailleurs, les fenêtres sur les horizons sont souvent préférables aux vues panoramiques. Un choix de cadrage sera proposé en périphérie de village en tenant compte des zones d'extensions envisagées.



Les venelles

Les chemins piétons permettent d'enrichir la desserte des équipements et la pratique quotidienne du centre du village.

Il est souhaitable de poursuivre le réseau existant en répondant aux attentes des usagers (éclairage - banc - jeu) et en imaginant d'autres liaisons et raccordements notamment avec les chemins ruraux.





Espaces remarquables

Une attention particulière sera portée à de multiples endroits, tous guidés par un souci de continuité.

Le Méteren Becque et ses multiples petits ouvrages d'art.

La qualité de ses berges, leur profil, les plantations spécifiques... sont autant d'éléments garantissant la permanence du cours d'eau dans le paysage communal.

Les chapelles et oratoires ponctuent le territoire. Un recensement et des conseils permettront à la commune de mener une sensibilisation des "détricteurs" qui ont le plus souvent agi par ignorance ou maladresse.



Sensibilisation

Il s'agit d'obtenir l'adhésion des habitants et notamment ceux situés dans les hameaux.

Très éloignés du centre, ces lieux sont peu fréquentés et sont parfois le théâtre de négligences portant atteinte aux prétentions touristiques de la commune.

Les exemples de belle qualité ne manquent pas et peuvent servir de modèle pour inciter les habitants à faire "du beau".





Equipe permanente attachée au secteur :

Architecte	Marc Panien
Ecologue	Vincent Levive
Paysagiste	Anne Braquet
Assistant d'étude	Christophe Rouvres
Secrétariat	Monique Dhoedt

**Ce document a été réalisé par
Marc Panien Architecte**